

Parc national des Ecrins

Orientation 1.4: Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés

• Mesure 1.4.1. Participer à la vie du Réseau alpin des espaces protégés

Par une connaissance partagée et des travaux de terrain concrets, les espaces du Réseau alpin des espaces protégés (RAEP) ont renforcé leur capacité à :

- travailler en commun afin d'être plus opérationnel ;
- porter des actions positives pour les territoires ;
- faire reconnaître la valeur des espaces protégés dans les grandes politiques de préservation et d'aménagement du territoire.

Des échanges renforcés d'expériences et de savoir permettent de dynamiser le projet de territoire et de mieux anticiper les évolutions. Ils permettent également de contribuer aux actions internationales de connaissance et de gestion du climat, de la biodiversité, de la pollution (air, eau et sol), des patrimoines paysager, bâti et culturel...

Le renforcement de cet engagement dans la coopération internationale passe notamment par :

- un travail en réseau, au sein des groupes de travail du RAEP liés aux préoccupations majeures de la charte ;
- la recherche d'une coopération active - voire d'un jumelage - avec d'autres espaces protégés de l'arc alpin, en privilégiant des relations de proximité.

Dans le cadre, notamment, de la mise en oeuvre de la Convention alpine et de la participation au RAEP, l'établissement public du parc oeuvre à la promotion de l'image internationale du parc national des Écrins, en veillant notamment à la reconnaissance des actions exemplaires et innovantes menées avec ses partenaires dans le coeur et l'aire d'adhésion. Il s'attache par ailleurs à remplir les conditions nécessaires au renouvellement de son diplôme européen (décerné par le Conseil de l'Europe).

Rôles de l'EPPNE: Approfondissement du partenariat avec les espaces protégés du réseau alpin ; participation aux groupes de travail thématiques ayant des retombées importantes sur la mise en oeuvre de la charte ; mobilisation des compétences internes, voire des partenaires techniques et scientifiques, en vue de missions d'expertise à l'international.

Contribution attendue des communes adhérentes: Participation aux échanges selon le thème.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Réseau des espaces protégés français, DATAR , Régions, équipe technique de pilotage du RAEP, UICN, Europarc, associations internationales d'éco-volontariat intervenant dans la gestion des patrimoines naturel et bâti...

• Mesure 1.4.2. Coopérer avec les autres parcs et espaces protégés à l'échelle régionale et nationale

Grâce à sa position interrégionale, le parc national des Écrins bénéficie des dynamiques de

Parc national des Ecrins

réflexion et de projet des deux réseaux d'espaces protégés situés en régions paca et Rhône-Alpes. Il participe activement aux groupes de travail, colloques et forums, et contribue à l'émergence de manifestations rendant compte des savoir-faire développés au sein des territoires protégés régionaux.

L'établissement public du parc national des Écrins s'implique fortement dans la vie de Parcs nationaux de France (PNF, établissement public fédérateur des parcs nationaux) en :

- participant activement aux instances de pilotages politique et technique ;
- impliquant ses équipes dans les programmes d'action visant à une mutualisation entre parcs des expériences et des méthodes, une mise en commun via PNF de services de gestion, et une communication/action collectives aux plans national et international.

Rôles de l'EPPNE: Approfondissement du partenariat avec les espaces protégés de proximité (Queyras, Baronnies provençales, Vercors, Chartreuse, Vanoise et Mercantour), sur des thématiques à forts enjeux pour le développement durable et la valorisation des patrimoines naturel et culturel ; participation aux groupes de travail thématiques ayant des retombées importantes sur la mise en oeuvre de la charte ; pilotage ou coordination avec les partenaires impliqués des problématiques prioritaires pour le territoire du parc national.

Contribution attendue des communes adhérentes: Selon opportunités, participation aux échanges.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Réseaux des espaces protégés français des régions Rhône-Alpes et PACA , DATAR , Régions, Parcs nationaux de France, Atelier technique des espaces naturels, divers établissements impliqués dans les programmes de partenariat (universités de Grenoble et d'Aix-Marseille en particulier)...

Page 60 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2494

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-16 10:32